



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2603

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 10 MARS 2020

R: 2C 117 585 2989 7

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Cannes. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 10 juillet 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Cannes.

Monsieur Charles Ange Ginésy,
Président du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes
Hôtel du Département
06003 Nice

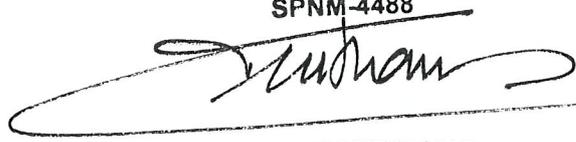
Vu Le Commissaire Enquêteur
Odile BOUTELLER

Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

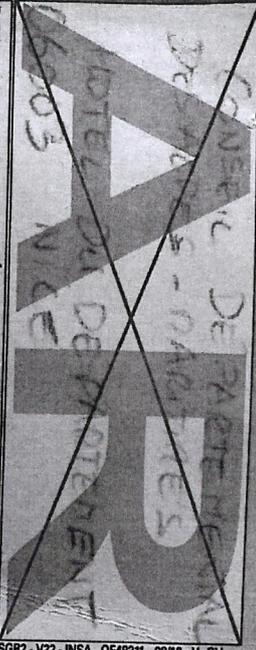
Pour le Préfet,
Le sous-préfet de Nice-montagne
SPNM-4488



Yoann TOUBHANS

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

En provenance de :



SGR2 - V22 - INSA - OF68311 - 08/18 - V - SU

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Pernis de conduire

Autre :

Signature
(Précisez Nom et Prénom
si mandataire)

Signature Facteur*

* La poste atteste par sa signature que l'envoi du destinataire ou de son mandataire a été vérifié précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° 0207



LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numero de l'AR :

2C 117 585 2989 7



SPRS-PRNT-OC-C-2603

Renvoyer à

FRAB



DDTH - SDRS -
CADAM
149 Bd du Mercantour
06286 Nice Cedex 3

ARRIVEE
PRNT
3 MARS 2020

D.D.T.M. 06

Service Déplacements Risques Sécurité